

Ce jourd'uy vingt et un de juillet audit an après fiancailles, les publications de bans faites aux paroisses des messes paroissiales de Blosseville sans qu'il se trouve aucun empêchement moy Daniel Gurette, prestre vicair de saint Valroy de Caude au diocèse de paroissiales dudit Blosseville, ou consentement de mon seigneur intervoqé Vivian Calbris de Suzanne Hermant audit lieu, et leur consentement mutuel par moy vis, les ay solennellement par paroles de présent conjoints en mariage en présence de leurs parents amis sous figure puis de la messe des espousailles et a icelle donné la benediction nuptiale selon le rite de nosre sire frs eglises d'icelle de

Le vicair de Vivian Suzanne Hermant

Le vicair de Calbris  
 Le vicair de Suzanne  
 Calbris  
 Calbris  
 Calbris

Le vicair de Calbris  
 Calbris